

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BNC-BASE-06/07/2016

Date de publication : 06/07/2016

BNC - Base d'imposition

Positionnement du document dans le plan :

BNC - Bénéfices non commerciaux
Base d'imposition

1

La base d'imposition des bénéfices non commerciaux est définie par des dispositions générales complétées et précisées, pour un certain nombre d'opérations déterminées, par des règles spécifiques.

Dans la présente division, seront donc examinés :

- les règles de détermination du bénéfice imposable (titre 1, [BOI-BNC-BASE-10](#)) ;
- les recettes (titre 2, [BOI-BNC-BASE-20](#)) ;
- les plus-values et moins-values (titre 3, [BOI-BNC-BASE-30](#)) ;
- les dépenses (titre 4, [BOI-BNC-BASE-40](#)) ;
- les amortissements (titre 5, [BOI-BNC-BASE-50](#)) ;
- les déficits (titre 6, [BOI-BNC-BASE-60](#)).